

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE, Bordeaux

S.A., 1917.

CE QUE LES COLONIES ONT FAIT POUR LA FRANCE (*La Dépêche coloniale*, 8 mai 1917)

Sous ce titre, notre collaborateur Henri Lorin vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* (fascicule du 1^{er} mai 1917) un intéressant article où il montre comment les colonies ont été pour la France en guerre une ressource précieuse, alors que nos ennemis espéraient, au contraire, qu'elles affaibliraient notre résistance..

.....

Après les soldats, les colonies nous ont envoyé aussi des travailleurs pour les usines, pour la manutention dans les ports, pour divers services de l'armée. Elles nous ont fourni des ravitaillements en vivres et matières premières, contribuant ainsi à réduire la proportion de nos achats à l'étranger et atténuer la perte au change du papier français sur les marchés neutres. Mais il n'y a eu là encore que des indications ; avec le regret qu'il n'ait pas été fait davantage, dès le temps de paix, pour tirer parti de nos ressources coloniales, exprimons ici le vœu que la leçon de la guerre ne soit pas perdue ; déjà, des groupes d'affaires métropolitaines s'en préoccupent, c'est ainsi qu'une « Société auxiliaire africaine » vient d'être constituée à Bordeaux, « pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique Occidentale » ; l'administrateur délégué est un colonial expert, notre ami M. Philippe Delmas ¹. Les établissements d'instruction supérieure, l'institut lui même attestent par diverses manifestations qu'ils sont acquis à l'idée d'une mise en valeur de nos colonies par nous-mêmes et pour nous-mêmes.

.....

1917 création de la [GRANDE IMPRIMERIE AFRICAINE](#), Dakar

1917 (octobre) : création de la [SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE AFRICAINE](#), Rufisque

Société auxiliaire Africaine
Société anonyme. — Capital 1.500.000 fr.
(*Le Petit Marseillais*, *L'Information financière*, 4 janvier 1918)

¹ De J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#).

MM. les actionnaires de la Société Auxiliaire Africaine, société anonyme au capital de 1.500.000 francs, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, rue Vauban, 15, à Bordeaux, pour le jeudi 31 janvier courant, à 10 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1° Ratification d'une décision prise par le conseil ;
- 2° Modifications aux statuts ;
- 3° Autorisation d'augmentation du capital.

Le conseil d'administration.

1918 : PARTICIPATION (0,3 MF) DANS LES [SALINS DU SINE-SALOUM](#)

Publicité

(*Le Soir*, 29 novembre 1918)

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE OCCIDENTALE
Société anonyme au capital de 1.500.000 francs.

SIÈGE SOCIAL : 15, rue Vauban, BORDEAUX

SIÈGE DE PARIS : 35, rue d'Anjou

RECHERCHES ET ÉTUDES DE TOUTES AFFAIRES OU ENTREPRISES
DANS LES COLONIES
TANT FRANÇAISES QU'ÉTRANGÈRES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
CRÉATION DE SOCIÉTÉS ET GÉNÉRALEMENT TOUTES OPÉRATIONS
SE RATTACHANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPANSION FRANÇAISE
EN AFRIQUE OCCIDENTALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

M. Léon PROM ², de la maison MAUREL et H. PROM, vice-président de la Banque de l'Afrique Occidentale, président de la Compagnie d'électricité du Sénégal.

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

M. Philippe DELMAS, de la maison J.-A. Delmas et Cie, administrateur de la Banque de l'Afrique Occidentale.

ADMINISTRATEURS :

MM. Charles BEGOUËN ³, de la maison [DEVÈS et CHAUMET et Cie](#).

Maurice FRÈRE, administrateur délégué de la [Compagnie africaine de commerce](#) ;

Adrien JOSSE, président de la [Banque française de l'Afrique Equatoriale](#) ;

Eugène MATHON, administrateur délégué de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale ;

² Léon Prom (Bordeaux, 19 avril 1847-Bordeaux, 10 janvier 1921) : chef de la maison Maurel et Prom. Voir [encadré](#).

³ Charles Begouën (Bordeaux, 1881-Les Sables-d'Olonne, 1920) : fils de Jacques Begouën et Marie Aménaïde Devès. Mort, avec son frère Pierre, dans le naufrage de l'*Afrique*, des Chargeurs réunis, au large des Sables-d'Olonne. Chevalier de la Légion d'honneur. Sa veuve, Marguerite Lalande, se remaria en 1923 avec Fernand Philippart, administrateur délégué de la Grande Huilerie bordelaise, administrateur des Messageries africaines, maire de Bordeaux (1919-1925).

Henri NOUVION, administrateur-directeur de la [Banque de l'Afrique Occidentale](#), administrateur de la Compagnie française des Chemins de fer au Dahomey ;

Gaston SÉGUIN, administrateur délégué de la [Société commerciale de l'Ouest-Africain](#) ;

François VEZIA, de la Maison L. Vezia et Cie, administrateur délégué de l'Huilerie Franco-Coloniale.

DIRECTEUR :

M. Fernand CALCAT,

administrateur-directeur de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#).

SIÈGE de PARIS : 35, rue d'Anjou - Tél. : GUTENBERG 36-60

Directeur : M. Charles PAULIN.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE

Siège social : 15, rue Vauban, à Bordeaux

Agence de Paris : 35, rue d'Anjou

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 MARS 1919

(*Le Soir*, 18 avril 1919)

Les actionnaires de la Société Auxiliaire Africaine, société anonyme au capital de 2.500.000 fr. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, suivant l'article 26 des statuts, sous la présidence de M. Léon Prom, président du conseil de la société, pour entendre le rapport sur les résultats de l'exercice 1918.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

En 1917, nous avons créé à Dakar la Grande Imprimerie africaine et pris une importante participation dans la constitution de la Société industrielle africaine.

En 1918, poursuivant notre programme d'étude et de réalisation d'affaires africaines, nous sommes entrés dans la Société des Salins du Sine-Saloum et coopéré à la constitution de la Société industrielle et commerciale d'Outre-Mer.

Nous vous devons quelques explications sur la marche de ces diverses entreprises qui fonctionnent soit sous notre direction, soit sous notre contrôle.

Le premier exercice de la Grande Imprimerie Africaine*, clos le 31 octobre 1918, a laissé un bénéfice net de 25.550 fr. 18 pour un découvert moyen de 200.000 francs. Cette affaire n'a pas pu recevoir tout son développement en raison des difficultés de relations avec la Métropole, la disette de personnel, la cherté et la rareté des matières premières. Elle est cependant susceptible d'une plus grande extension et c'est pourquoi nous avons acquis à Dakar deux terrains contigus d'une valeur globale de 50.000 francs pour y installer notre imprimerie.

La Société industrielle africaine*, qui a pour objet le décortiquage des arachides à Rufisque pour le compte du Ravitaillement, a eu des débuts laborieux. Des difficultés dans la construction de cette grande usine au Sénégal n'ont pas manqué de survenir, l'Administration n'a tenu aucun de ses engagements, et il a fallu, en dehors d'elle, trouver matériaux, moyens de transport et main-d'œuvre ; aussi pour éviter de trop longs délais, une usine provisoire, non prévue au contrat, a été édifiée, et grâce à l'expérience et à la ténacité de sa direction, l'usine définitive de Rufisque va fonctionner normalement en mars 1919.

Des difficultés nouvelles, soulevées par le Ravitaillement, à propos du contrat signé en 1917, et qui paraît au Gouvernement trop avantageux, ne nous permettent pas de vous indiquer si un dividende pourra être distribué en 1918. En tout cas, l'affaire, aujourd'hui, nous paraît devoir rapidement donner des bénéfiques, même si la Société était obligée d'en appeler aux tribunaux.

La Société des Salins du Sine-Saloum*, fondée en mars 1914, est actuellement au capital de 1.500.000 francs. Trois de vos administrateurs sont entrés dans son conseil pour apporter l'appui de notre expérience africaine et nous avons souscrit à l'augmentation de capital pour 300.000 francs. Cette entreprise se développe normalement : elle a distribué, pour l'exercice 1917-1918, son premier dividende de 6 % et elle paraît appelée à un avenir florissant, le sel étant une denrée de vente à peu près illimitée en Afrique Occidentale.

La Société commerciale et industrielle d'Outre-Mer est encore une entreprise de décortilage d'arachides à laquelle nous nous sommes intéressés, mais les procédés employés ont fait leurs preuves à la colonie. Il n'y a pas d'immeubles à construire et l'usine fonctionne à Dakar, capitale de l'Afrique occidentale, et port d'un immense avenir, où la Société est susceptible de développer son programme dont le décortilage d'arachides ne constitue qu'une partie.

En dehors des affaires ci-dessous mentionnées, votre société a démontré son utilité, pendant la période la plus pénible de la Grande Guerre, en facilitant au commerce africain l'exportation de denrées ou marchandises obtenables seulement avec des licences d'États. C'est ainsi qu'elle a pu, en bloquant les commandes d'un certain nombre de commerçants, obtenir des gouvernements français, anglais et américains, l'exportation vers l'Afrique de tôles pour la construction de magasin au Sénégal destinés à abriter les récoltes d'arachides achetées par le Ravitaillement, de feuillards et accessoires pour l'emballage des huiles de palme du Dahomey, et enfin de sucre pour l'alimentation de toutes les colonies du groupe de l'A. O. F.

La *Revue financière et économique de l'Afrique Occidentale* a continué à paraître en 1918, et pour qu'elle ne constitue pas une charge trop lourde à votre société, nous avons demandé à certaines grandes sociétés faisant partie de notre groupement, de participer aux frais d'impression de cet organe de vulgarisation des entreprises africaines. Ce concours nous sera continué jusque nouvel ordre.

Nous venons de passer en revue les affaires réalisées par votre société ; parmi celles à l'étude, il en est une particulièrement importante qui, nous l'espérons, verra le jour en 1919.

Comme elle nécessite des capitaux importants, votre conseil a décidé l'augmentation de notre capital social à 2.500.000 francs par la souscription de 2.000 actions nouvelles de 500 fr., qui va être réalisée dans l'assemblée générale extraordinaire convoquée à l'issue de la présente réunion.

Nous avons profité de cette augmentation de capital pour faire entrer dans notre Société les maisons de commerce africaines qui n'avaient pas souscrit à notre capital initial, et nous avons la satisfaction de vous dire que toutes ont répondu à notre appel avec un empressement dont nous les remercions ici. De sorte qu'à l'heure actuelle, la Société Auxiliaire Africaine groupe l'unanimité du commerce de l'Afrique Occidentale.

Le bilan, que vous avez entre les mains, vérifié par M. Henry Giraud, expert comptable près la cour d'appel et le tribunal civil de Bordeaux, a été reconnu sincère et conforme aux résultats des opérations effectuées par votre société pendant l'exercice 1918. Il ne comporte pas d'explications spéciales, nous vous dirons seulement que le compte « Portefeuille ». qui y figure pour 770.000 francs, est composé comme suit :

500 actions de la Société industrielle Africaine 250.000 00

540 actions des Salins du Siné-Saloum 270.000 00

2.500 actions de la Société industrielle et commerciale d'Outre-Mer 250.000 00

350 parts de fondateurs (mémoire)
Total général Fr. 770.000 00

Le compte Profits et Pertes, également annexé, fait ressortir un solde bénéficiaire de 23.986 fr. 51 qui, ajouté au bénéfice de 1917,498 fr. 55. constitue un total disponible de 24.485 06 que nous vous prions de répartir comme suit :

5 % à la réserve légale	1.221 25
Amortissement des frais de constitution (moins 1 franc)	12.381 10
Amortissement du mobilier de Paris (moins 1 franc)	8.870 40
	22.484 75
Il reste un solde de	2.000 31

que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Vous aurez à nommer un commissaire aux comptes pour l'exercice 1919, et à fixer sa rémunération. Nous vous rappelons que M. Henry Giraud est rééligible.

Enfin, vous aurez à renouveler, en tant que de besoin, à vos administrateurs, l'autorisation personnelle prévue par l'article 23 des statuts et l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, pour traiter toutes affaires avec la société. Nous devons vous rendre compte que, pendant l'exercice 1918, vos administrateurs n'ont pas usé de cette autorisation que vous leur aviez accordée.

Après ces lectures, le président demande aux actionnaires s'ils ont des observations à faire, ou désirent d'autres explications.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote des résolutions, qui sont présentées dans l'ordre suivant :

Première résolution

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties, après en avoir entendu lecture, les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, tels qu'ils sont présentés pour l'exercice 1918, y compris le bilan et la répartition du solde bénéficiaire de 24.485 fr. 08 et décide de reporter à nouveau le solde résultant de cette répartition soit 2.000 fr. 31.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme M. Henry Giraud, commissaire aux comptes, et M. Le Merle de Beaufond, commissaire suppléant pour l'exercice 1919, et fixe la rémunération à cinq cents fr. pour celui des commissaires qui établira le rapport de l'exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale accorde aux administrateurs l'autorisation personnelle prévue par l'article 23 des statuts et l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 pour traiter toutes affaires avec la Société.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Dans une assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, à Bordeaux, 15, rue Vauban, le 22 mars 1919, et prise en la forme authentique, les actionnaires ont ratifié à l'unanimité l'augmentation du capital de la Société à 2 millions 500.000 francs et apporté la modification suivante à l'article 20, paragraphe 23 des statuts :

« Le conseil d'administration fait et autorise toutes déclarations de souscription et de versement relatives à toute augmentation du capital social et à toutes constitutions de sociétés.

« Les déclarations autorisées peuvent être faites par deux administrateurs conjointement sans pouvoirs spéciaux en vertu seulement des présents statuts. »

PARTICIPATION DANS LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL

1920 (déc.) : PARTICIPATION DE 0,5 MF
DANS LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES COLONIES

Renseignements financiers
Société auxiliaire africaine
(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1921, p. 66-67)

Les actionnaires de la Société auxiliaire africaine, dans leur assemblée générale du 28 avril 1921, ont adopté la résolution suivante :

« L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 1919, approuve ces rapports, ainsi que les comptes et le bilan du dit exercice, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne *quitus* aux administrateurs de leur gestion.

Elle décide la répartition suivante du solde créditeur du compte des profits et pertes :

Bénéfice net de l'exercice 1919	1.421.342 76
8 % à la réserve légale	76.067 13
10 % au fonds de prévoyance	142.134 27
Intérêts au capital	600.000 00
	813.201 40
Reste	608.141 36
A ajouter report de l'exercice précédent	241.096 67
Total à reporter à nouveau	849.238 03

Les intérêts ci-dessus seront payés aux ayants-droits, sous déduction des impôts, contre remise du coupon n° 4, à partir du 1^{er} mars 1921, au guichet de la Banque française de l'Afrique Equatoriale, 2 et 4, rue Meyerbeer, à Paris.

Publicité
(*La Dépêche coloniale illustrée*, décembre 1921)
(*La Presse coloniale illustrée*, mars 1922)
SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE OCCIDENTALE
Société anonyme au capital de 2.500.000 francs.

SIÈGE SOCIAL : 15, rue Vauban, BORDEAUX
SIÈGE DE PARIS : 35, rue d'Anjou

RECHERCHES ET ÉTUDES DE TOUTES AFFAIRES OU ENTREPRISES
DANS LES COLONIES
TANT FRANÇAISES QU'ÉTRANGÈRES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
CRÉATION DE SOCIÉTÉS ET GÉNÉRALEMENT TOUTES OPÉRATIONS
SE RATTACHANT AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPANSION FRANÇAISE
EN AFRIQUE OCCIDENTALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT-ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :

M. Philippe DELMAS, de la maison J.-A. Delmas et Cie, administrateur de la Banque de l'Afrique Occidentale.

ADMINISTRATEURS :

MM. E. CASTEINCAU, administrateur délégué des Anciens Établis^{ts} Ch. Peyrissac ;
Maurice FRÈRE, administrateur de la Compagnie Africaine de Commerce ;
Adrien JOSSE, président de la Banque française de l'Afrique Equatoriale ;
Eugène MATHON, administrateur délégué de la Compagnie française de l'Afrique Occidentale ;

Lucien MAUREL, administrateur délégué des Établissements Maurel et Prom ;
Henri NOUVION, administrateur-directeur de la Banque de l'Afrique Occidentale,
administrateur de la Compagnie française des Chemins de fer au Dahomey ;

Gaston SÉGUIN, administrateur délégué de la Société commerciale de l'Ouest-Africain ;

François VEZIA, de la maison L. Vezia et Cie, administrateur délégué de l'Huilerie Franco-Coloniale.

DIRECTEUR :

M. Fernand CALCAT,
administrateur-directeur de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains.

SIÈGE de PARIS : 35, rue d'Anjou - Tél. : GUTENBERG 36-60 [
Directeur : M. Charles PAULIN.

Charles PAULIN, directeur à Paris

Administrateur adjoint de 1^{re} classe des colonies.

En disponibilité (1916)

Attaché à la direction de la Compagnie des chargeurs réunis.

Collaborateur de l'*Exportateur français*.

Directeur de la Société auxiliaire africaine.

Secrétaire général de la [Société industrielle africaine](#) : décorticage d'arachides à Rufisque ;
administrateur de la [Société commerciale et industrielle d'outre-mer](#)
et des [Comptoirs français d'Océanie](#).

Chevalier de la Légion d'honneur (min. Colonies)(*JORF*, 16 août 1922).

Officier de la Légion d'honneur (min. Commerce) : administrateur délégué de la Société
cotonnière et linière du Nord. A ouvert en tous pays du monde des débouchés nombreux et
en quelque sorte illimités à notre industrie nationale (*JORF*, 16 janvier 1926). Cette
entreprise, installée 14, rue Roquépine, à Paris, exportait des trousseaux de linge en malles,
payables à crédit. Elle dut conclure un concordat avec ses créanciers en janvier 1933 et
entrer en liquidation en mars 1934.

AEC 1922-69 — Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de
l'industrie et de l'agriculture en Afrique occidentale, 15, rue Vauban, BORDEAUX.

Capital. — Sté an., f. en 1917, au capital : 2.500.000 fr.

Objet. — Recherches et étude de toutes affaires ou entreprises dans les colonies
tant françaises qu'étrangères de l'Afrique occid. : création de sociétés et toutes
opérations se rattachant au développ. de l'expansion française en Afrique Occidentale.

Conseil. — MM. Ph. Delmas [*J.A. Delmas et Cie**], présid. et adm.-dél. ; E[mile]
Casteincau [*Peyrissac*], Maurice Frère [*puis Éts Delmas*], A[drien] Josse [*Bq frse Afr.*
équat.], Eug. Mathon [*filateur à Roubaix, Huileries africaines*], Lucien Maurel, H.
Nouvion [*BAO*], G[aston] Seguin, F. Vézia, admin. — M. Fernand Calcat, directeur. —
M. Ch. Paulin, direct. de l'agence de Paris.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE AFRICAINE

Renseignements financiers

(*La Journée industrielle*, 5 mai 1922)

(*Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, mai 1922, p. 138)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu récemment au siège social, à
Bordeaux, 15, rue Vauban.

Les bénéfices bruts de l'exercice 1921 s'élèvent à 246.417 francs contre 299.421 fr.
27 en 1920. Après déduction des frais généraux, taxes fiscales, amortissements, etc., le
bénéfice net ressort à 38.818 francs contre 4.874 fr. 94 en 1920. Le total disponible,
compte tenu du report de l'exercice précédent, est de 43.159 fr. 53 que l'assemblée a
décidé de reporter à nouveau.

Le rapport donne quelques détails sur la marche des affaires que dirige la société ou
dans lesquelles elle a des intérêts.

La Grande Imprimerie africaine*, à Dakar, se développe normalement. Le bénéfice
net de l'exercice 1921, qui atteint 30.518 fr. 46, est triple de celui de l'exercice
précédent.

Les Salins du Siné-Saloum* fonctionnent d'une façon très satisfaisante au point de vue industriel. L'extraction des salins de Diorhane atteint plus de 20.000 tonnes par an, mais les droits de consommation établis sur le sel par le Gouvernement de la colonie en ont paralysé la vente et les débouchés ne sont pas en rapport avec la production.

La Société du coton Haut-Sénégal-Niger* a pour objet la culture du coton en terrain sec. Elle a obtenu quatre concessions de plusieurs centaines d'hectares de superficie. Celle de Kénenkon a été mise en exploitation. En 1921, la récolte a atteint 100 tonnes de coton brut donnant 25 tonnes de fibre.

Les Palmeraies du Cameroun ont beaucoup perdu de leur intérêt en raison de la baisse des produits oléagineux. D'autre part, le problème de l'extraction mécanique de l'huile de palme n'étant pas encore résolu, et les concessions dont il s'agit étant encore sous le contrôle du séquestre des biens allemands, la Société n'a pas cru devoir construire d'usine.

La Société industrielle d'outre-mer pour le décortiquage des arachides du ravitaillement a été mise en liquidation.

La Société industrielle africaine* couvrira ses frais généraux en 1921. Ses installations de Rufisque sont en parfait état.

La Compagnie générale des colonies*, dans laquelle la Société auxiliaire africaine a souscrit pour 500.000 francs d'actions, a montré en 1921 une grande activité. Elle étudie, d'accord avec le Gouvernement, des projets de travaux publics de grande envergure aux colonies.

La Société a pris une participation de 100.000 francs dans la Compagnie des scieries africaines. Elle a touché en 1921, à titre de dividende, une somme de 24.750 francs.

En attendant les irrigations promises
par Georges Barthélemy,
[ancien des services civils soudanais]
député [socialiste] du Pas-de-Calais,
délégué du Soudan français et de la Haute-Volta
au Conseil supérieur des colonies
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1922)

Le dernier courrier d'A.-O. F. m'apporte les lamentations d'un certain nombre de colons, installés sur les bords du Niger et du Sénégal, et qui se plaignent avec beaucoup de raison de Notre Sainte Mère l'Administration française, qui, selon sa détestable habitude, leur crée toutes sortes d'ennuis.

Mes correspondants — directeurs ou représentants d'importantes firmes — me signalent notamment les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent auprès des gouvernements locaux pour obtenir la concession définitive des terrains sur lesquels ils sont installés et travaillent depuis deux et trois ans.

Prenez par exemple l'ami Dudognon, à Diamou — sur les bords du Sénégal — ou bien aussi, Primel, par-là, du côté de Nienébalé. Le premier dirige l'affaire Delage ; le deuxième est le représentant de l'Auxiliaire Africaine.

J'ai pu constater sur place, au cours de ma récente mission en A.-O. F., les efforts prodigieux tentés par ces hardis pionniers, depuis plus de deux ans, pour défricher et mettre en culture plus de trois mille hectares de terre dans les régions indiquées plus haut

En 1921, l'Auxiliaire Africaine a récolté cent tonnes de coton brut. J'en ai vu le double chez Dudognon. Ces premiers résultats permettaient aux sociétés intéressées d'envisager pour l'exercice 1922-23 l'accomplissement d'un vaste programme de perfectionnement et d'extension.

Ce nouvel effort ne peut être accompli par les courageux colons qui l'envisagent, qu'avec la certitude complète que l'administration se montrera dorénavant à leur égard moins tatillonne et moins hésitante.

Il est, en effet, profondément regrettable que, depuis 1920, le gouvernement général de l'A.-O. F. n'ait pas cru devoir accorder — comme la législation en vigueur le lui permet cependant — les concessions sur lesquelles les sociétés visées travaillent et exposent leurs capitaux. Elles restent ainsi dans l'insécurité totale du lendemain, et s'il plaisait actuellement au gouvernement local de les frustrer du fruit légitime de 26 mois de travail intensif, en les dépossédant des terrains qu'elles occupent, lesdites sociétés seraient sans recours aucun vis-à-vis de l'Administration. Une pareille situation est inconcevable et menace de ruiner les plus généreuses initiatives.

En A.-O. F., sous le prétexte enfantin que le projet de mise en valeur des colonies est, à l'heure actuelle, à l'étude, le gouvernement général a décidé, m'affirme-t-on, de ne plus accorder de concessions dans la vallée du Niger, notamment, pour éviter toute critique et toute possibilité de spéculation, si le projet Belime était exécuté.

Encore que je fasse les plus extrêmes réserves sur cette conception qui menace de laisser en friches, pendant quinze ans, toute la vallée du Niger, je me hâte d'indiquer que les firmes, dont je plaide la juste cause ici, travaillent dans la région de Kayes et de Baroueli depuis 1920, époque à laquelle le projet Sarraut n'était pas encore déposé sur le bureau de la Chambre.

Il n'y a donc aucune raison valable à leur refuser la concession définitive des terrains sur lesquels elles se sont installées.

M. Merlin est en France.

Dix minutes d'entretien avec Sarraut lui permettent de solutionner rapidement la question.

LES VALEURS EN VEDETTE
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1923)

[...] Elle est intéressée à diverses autres entreprises africaines : la Société auxiliaire africaine (qui est un groupement d'études) [...]

VIE DES SOCIÉTÉS COLONIALES
Société Auxiliaire Africaine
(*Les Annales coloniales*, 16 octobre 1923)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 26 avril 1923. Pendant l'exercice écoulé, la Grande Imprimerie Africaine a enregistré une perte de 19.239 fr. 60, due à la dépréciation des marchandises en stock achetées à des cours élevés en 1920. Mais, depuis la clôture de l'exercice 1922, on enregistre chaque mois une amélioration sensible du chiffre d'affaires.

Aux Salins du Sine Saloum, la production et la qualité sont très satisfaisantes, bien que les débouchés demeurent insuffisants jusqu'à l'ouverture du Soudan par l'arrivée de la voie ferrée à Kayes.

La Société exploite également les concessions de Bonomo et N' Kapa au Cameroun, qui comprennent d'importantes palmeraies, et il ne faut pas oublier non plus l'exploitation du coton sur le Niger ; la récolte 1923 n'est pas encore connue, mais il y a tout lieu d'espérer qu'elle sera sensiblement égale à celle de l'année précédente. De ce

côté, la société, soucieuse d'obtenir une qualité irréprochable, et ainsi d'affirmer sa réputation, a décidé d'arracher certains plants dont le rendement était inférieur et d'ensemencer à nouveau avec des graines très sélectionnées.

À la Société Industrielle Africaine, les résultats sont déficitaires pour l'exercice écoulé, et l'usine de décorticage des arachides n'a pas donné le rendement attendu.

Enfin, la société a dû arrêter provisoirement la publication de sa Revue financière et économique de l'A. O. F. qui paraissait depuis quatre ans.

En résumé, les bénéfices bruts s'élèvent à 51.172 fr. 33 ; par contre, les frais généraux, taxes fiscales et pertes diverses forment un total de 73.007 fr- 50, soit, en définitive, une perte de 21.835 fr. 17.

Déduction faite de cette perte sur le solde des bénéfices antérieurs, soit 43.169 fr. 53, ce compte ne s'élève plus qu'à 21.334 fr. 36..

[Actionnaires de la Cie générale des colonies]
(L'Écho d'Alger, 27 mai 1924)

[...] La Cie générale des colonies ... est constituée, comme on le sait, par les établissements financiers les plus importants, tels que la Banque de Paris et des Pays-Bas, l'Union Parisienne, le Crédit foncier d'Algérie et Tunisie, le Crédit Lyonnais, la Société Générale, la Banque Française pour le Commerce, la Société Marseillaise, la Société Auxiliaire Africaine, la Banque Transatlantique, la Banque Française de l'Afrique Equatoriale, la Cie Algérienne, la Société Française d'Entreprises, la Société Générale d'Entreprises et la Société des Grands Travaux de Marseille. [...]

Annuaire industriel, 1925 :

AUXILIAIRE AFRICAINE (Société), 15, r. Vauban, Bordeaux (Gironde). Ad. t. Auxafric-Bordeaux. Cap. 2 millions de fr. Directeur à Bordeaux : M. Fernand Calcat. Agence : 35, r. d'Anjou, Paris. T. Gut. 36-60. Ad. t. Auxafric-Paris. Directeur à Paris, 35, r. d'Anjou : M. Charles Paulin. Cap de 2.500.000 francs. Conseil d'adm. : MM. Philippe Delmas, président et adm.-délégué ; Adrien Josse, Henri Nouvion, Eugène Mathon, Lucien Maurel, François Vézia, Maurice Frère, Émile Casteincau.

Études de toutes affaires commerciales, industrielles et agricoles en Afrique occidentale dans le but de favoriser le développement des colonies françaises de ce groupe. (586-33760).

CONSTITUTION
Société du coton africain*
(La Cote de la Bourse et de la banque, 7 février 1925)

Capital 2 millions de francs en 20.000 actions de 100 fr., dont 10.000 d'apport à la Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique Occidentale. Siège social, 59, rue Saint-Lazare. Conseil d'administration : MM. Delmas et Mallet, la Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique Occidentale, MM. Primeil et Goudard. Statuts déposés chez M^e Bossuet, à Bordeaux. — *La Loi*, 2 février 1925.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 novembre 1925)

Nous rappelons que les actionnaires de la Nouvelle Compagnie Française de Kong ont le privilège de souscrire au pair les actions de la Société des Plantations d'Elima à raison de une action Plantation d'Élima pour dix actions nouvelles Compagnie Française de Kong. Les actionnaires désirant souscrire, devront adresser leur bulletin de souscription accompagné, pour une action de la Société des Plantations d'Elima de 10 coupons n° 2 Nouvelle Compagnie Française de Kong et d'une somme de 250 francs représentant la totalité de leurs souscription à l'un des établissements suivants :

Banque Commerciale Africaine, 13 et 15, rue Taitbout, Paris ;
Nouvelle Compagnie Française de Kong, 6, rue de Marignan, Paris ;
Société Française Paris-Maroc, 6, rue de Marignan, Paris ;
[Société Auxiliaire Africaine, 15, rue Vauban, Bordeaux.](#)
L'émission sera close le 23 novembre prochain.

Publicité
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1927)

Société Auxiliaire Africaine

pour le Développement du
Commerce, de l'Industrie
et de l'Agriculture
en Afrique Occidentale



Société Anonyme
au capital de 2.500.000 francs

Siège Social :
15, rue Vauban
BORDEAUX



RECHERCHES ET ÉTUDES DE
TOUTES AFFAIRES OU ENTRE-
PRISES DANS LES COLONIES
TANT FRANÇAISES QU'ÉTRAN-
GÈRES DE L'AFRIQUE OCCI-
DENTALE — CRÉATION DE
SOCIÉTÉS ET GÉNÉRALEMENT
TOUTES OPÉRATIONS SE
RATTACHANT AU DÉVELOPPE-
MENT DE L'EXPANSION FRAN-
ÇAISE EN AFRIQUE
OCCIDENTALE

1928 (mars) : CRÉATION DES [SISALERAIES ET CARBURANTS AFRICAINS](#)

1929 (février) : CRÉATION DES [BANANERIES AFRICAINES](#)

1929 (août) : APPORT DE LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL
À LA COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN,
PARTICIPATION DANS CETTE DERNIÈRE

LES COLONIALES
COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*Le Journal des finances*, 24 janvier 1930)

Elle a participé à la constitution de la Société Auxiliaire Africaine, société d'études fondée en commun par les représentants des plus importantes sociétés commerciales pour intensifier l'activité productrice du pays.

AUGUSTIN HAMON,
LES MAÎTRES DE LA FRANCE,
T. 3, ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES, 1938)
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

[259] La Société auxiliaire africaine est une société essentiellement bordelaise, ayant dans son conseil presque exclusivement des capitalistes de Bordeaux : MM. Pierre Delmas, Lucien Maurel, Patrick O'Quin, François Vezia, Léonce Pliquet et Maurice Pasquet, de Bordeaux ⁴, et deux autres personnages, MM. René Bouvier et Henri Nouvion, déjà vus et représentant des groupes financiers.

Pour une troisième « bataille » de la banane
(*Les Annales coloniales*, 20 juin 1938)

Nous nous étions fait ici l'écho de la bataille que se livraient — et se livrent encore — les Africains et les Antillais pour leur prépondérance sur le marché métropolitain.

À ce sujet, M. O'Quin, directeur de la Société auxiliaire africaine, de Bordeaux, a bien voulu nous rappeler que la première « bataille » avait été celle de la conquête de ce marché.

Voici ce qu'il nous écrit :

« Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 28 février, vous avez fait paraître sous le titre : « La Bataille de la Banane » un article qui appelle quelques réflexions. Il y a bien eu une bataille de la banane. mais elle a été gagnée, tout comme a été gagnée en Italie la bataille du blé, Mais en France, nous préférons parler de nos fautes plutôt que de nos succès.

Il y a quelques années à peine, notre pays était entièrement alimenté en bananes par l'étranger. Ces bananes arrivaient dans nos ports sur des bateaux étrangers, étaient distribuées par des organismes étrangers. Or en 1937, nos colonies ont fourni à 900

⁴ M. Patrick O'Quin est le fils de Paul O'Quin qui possède le château de Jolis à Gan (Basses-Pyrénées). Il descend d'un trésorier-payeur général qui fut sous-gouverneur de la Banque de France en 1870.

M. François Vezia est administrateur de la Banque Soula, de Bordeaux.

M. Léonce Pliquet est commissaire à la Banque Soula et à la Société bordelaise industrielle et commerciale et de dépôts.

tonnes près, les 176.000 tonnes que la France a importées. Cet énorme tonnage a été transporté presque uniquement sur des bateaux français et distribué, pour la plus grosse partie, par des réceptionnaires français, dont le réseau de clientèle s'étend et se perfectionne chaque jour. Aussi n'avons-nous pas lu, sans un profond étonnement votre conclusion : « L'étranger travaille pendant que les Français palabrent. »

La vérité est que, sous l'action énergique du CIB, et de son président, M. Taudière, député des Deux-Sèvres, la bataille de la banane a été engagée à fond et gagnée avec une rapidité qui a étonné tout le monde. Les Compagnies de navigation ont accompli, de leur côté, un effort magnifique en nous dotant de la flotte bananière qui nous manquait. Il faut bien dire également que les moyens financiers qui ont permis au CIB de vivre et de mener à bien la lutte, lui ont été fournis, en très forte proportion, par les planteurs guinéens.

Ce sont donc surtout ceux-ci qui ont permis de gagner la bataille de la banane.

Quand le résultat cherché a paru acquis, le CIB a convoqué en un congrès, à la fin de janvier 1937, tous ceux qui, de près ou de loin, étaient intéressés, à la question bananière. Il importait, en effet, de se rendre compte si, du fait des surfaces en culture et de l'amélioration du rendement, le danger de la surproduction n'était pas imminent. Dans l'affirmative, il était indispensable de prendre des mesures appropriées. Parmi ces mesures, les Guinéens proposaient l'extension aux autres colonies productrices de bananes les règles de conditionnement très strictes qu'elles s'étaient elles-mêmes imposées depuis longtemps, Ils demandaient, en outre, qu'un contrôle du conditionnement fut institué à la métropole.

À ce point de vue, que n'avaient accepté ni les planteurs des Antilles ni ceux du Cameroun, le ministère s'est rangé. Le décret du 12 octobre 1937 auquel vous vous référez a été modifié par un autre décret, pris le 15 février 1938, et dont la mise en application sera fixée par des arrêtés du département.

Toute la question, à notre avis, peut se résumer ainsi « Il ne faut pas compromettre les résultats de la victoire de la banane française. »

Les résultats acquis de haute lutte par l'effort de nos colons seraient vite compromis, nous en tombons d'accord avec vous, si ne cessaient les palabres et les discussions de clocher, indignes des véritables hommes d'action.

Veillez agréer, etc. »

Nous n'ignorions rien de cette « bataille » mais nous pensons avec M. O'Quin qu'il n'est pas inutile de la rappeler d'autant plus que nous voudrions maintenant parler d'une troisième qui reste en partie à livrer : celle de l'extension du marché métropolitain.

En effet, en 1931-32, la Métropole consommait 225.000 tonnes de bananes dont 200.000 de provenance étrangère.

Aujourd'hui il n'est certes plus question d'importation étrangère, notre production faisant face à la consommation mais celle-ci est tombée de 225.000 à 175.000 tonnes.

Pourquoi ce « trou » de 50.000 tonnes alors que les prix de vente n'ont même pas suivi l'indice du coût de la vie ?

N'ayant pas connaissance d'une désaffectation du public pour ce fruit toujours très apprécié, nous ne voyons pour cette baisse de consommation qu'une seule explication : l'insuffisance de propagande.

La propagande de la « Fyffes » était menée de mains de maître.

Est-ce à dire que la nôtre est défectueuse ?

Disons, en tout cas, que nos producteurs ont passé plusieurs années à s'assurer le marché. C'est la première bataille. Ils se battent entre eux maintenant.

C'est la deuxième bataille. Et pendant ce temps, personne n'était là pour les conseiller d'une manière sensée.

Nous voulons espérer que ceux qui mènent la troisième bataille de la banane, celle de la publicité, la gagneront malgré le lourd passif laissé par la négligence de leurs prédécesseurs.

PARTICIPATION DANS LES BANANERAIES DU KIN-SAN

Jean Suret-Canale, *L'Afrique noire occidentale et centrale (1900-1945)* :
Contrôle de la Manutention africaine : réparations navales, mécanique, matériaux de construction.
Grande Imprimerie africaine : seule imprimerie d'AOF disposant d'une rotative, imprimant le quotidien *Paris-Dakar* et divers autres journaux.
Salins du Sine-Saloun dont le marché s'étend au Sénégal, au Soudan français et jusqu'au Niger
Eaux et électricité de l'Ouest-Africain (avec la Thomson-Houston et l'Omnium sucrier) les Bananeraies du Kin-San (avec la SFFC),
etc.

AEC 1951/140 — Société auxiliaire africaine pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en Afrique occidentale (S.A.A.),
6, rue Carnot, DAKAR.
Bureaux : 17, rue Vauban, BORDEAUX.
Capital. — Société anon., fondée le 26 avril 1917, 40 millions de fr. C. F. A. en 5.000 act.
Objet. — Recherche et étude de toutes affaires ou entreprises dans les territoires français et étrangers de l'Afrique occidentale : création et gérance de sociétés et toutes opérations se rattachant au développement de l'expansion française en Afrique occidentale.
Conseil. — MM. Pierre Delmas, présid. délégué ; G[eorges]-P. Achard [BAO], Anciens Établissements Ch. Peyrissac et C^{ie}, R. Bouvier [SOFFO], M. Lavril ⁵, [Armand] Moitessier [BAO], H. Vezia, Patrick O'Quin, administrateurs. — Direct. : M. Patrick O'Quin ; sous-direct. : M. L. Rodeau.

Documentation africaine, 1963 :
Conseil. — MM. Pierre Delmas, Patrick O'Quin, Georges-P. Achard, Max Lavril, Armand Moitessier, Vézia, Peyrissac.
Participations :
Imprimerie commerciale du Cameroun
Papeterie générale de l'Afrique occidentale
Salins du Siné-Saloun,
Soc. industrielle et agricole du tabac tropical (SIAT), Brazzaville.

Jean Suret-Canale, *Afrique et capitaux*, 1987, t. 2 :
Société auxiliaire africaine < J.-A. Delmas & Cie, Cie financière France-Afrique (Cofifa) (groupe BAO)(17,6 %), Optorg (3,08 %).

⁵ Max Lavril (1895-1981) : directeur général de la Banque commerciale africaine. Voir [encadré](#).

Participations :
Imprimerie commerciale du Cameroun >
Imprimerie Coulouma
Grande Imprimerie africaine
Eaux et électricité de l'Ouest-Africain
Soc. industrielle et agricole du tabac tropical (SIAT), Brazzaville < Job.
Salins du Sine Saloun < Salins du Midi (87,46 %) et Optorg.
Papeterie générale de l'Afrique occidentale (PAGENA)(52 %) > Papeterie dakaroise
(60 %), Papeterie Viale (60 %) Papeterie générale Côte-d'Ivoire).
